



Évreux, le 3 février 2016

## **"Visale" : nouveau dispositif gratuit de cautionnement des loyers favorisant l'accès à l'emploi**

### **Le préfet communique**

Trouver un logement est une étape majeure dans la construction d'un parcours professionnel. Or, aujourd'hui, il s'agit d'une réelle difficulté car l'entrée dans un emploi se fait à 90 % en emploi précaire, empêchant ces nouveaux embauchés de produire les garanties exigées par les bailleurs du parc privé.

Pour lever cet obstacle et ainsi, faciliter l'accès à l'emploi, l'État et les partenaires sociaux d'Action Logement, ont créé « **Visale** » (Visa pour le Logement et l'Emploi), un nouveau service de cautionnement des loyers du parc privé, totalement gratuit.

Ce premier dispositif lancé dans le cadre de la réforme ambitieuse d'Action Logement engagée par les partenaires sociaux, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février, répond aux attentes partagées des candidats locataires salariés, des entreprises qui recrutent et des bailleurs du parc locatif privé. Il vise principalement les salariés entrant dans un emploi, devant se loger et qui ne peuvent fournir, soit du fait de la précarité de leur contrat de travail, soit du fait de la période d'essai de leur CDI, une garantie à leur bailleur.

Il s'adresse au :

- salarié de plus de 30 ans, quel que soit son contrat de travail (hors CDI confirmé) et entrant dans un logement dans les 3 mois de sa prise de fonction et pendant la durée de son contrat de travail.
- salarié de moins de 30 ans, quel que soit son contrat de travail et entrant dans un logement dans les 12 mois de sa prise de fonction et pendant la durée de son contrat de travail.
- ménage locataire entrant dans un logement locatif privé via un organisme d'intermédiation locative agréé.

**« Visale » garantira aux bailleurs du parc privé, le paiement des loyers impayés durant les 3 premières années du bail et permettra ainsi la sécurisation des parcours professionnels des salariés en facilitant leur mobilité.**

**Près de 130 millions d'euros seront consacrés à garantir les loyers d'environ 200 000 ménages chaque année.**

Ce nouveau service, entièrement dématérialisé, ciblé spécifiquement sur l'accès à l'emploi par le logement, s'appuie sur un site internet dédié :

<https://www.visale.fr>

Dans l'Eure, Logiliance, membre d'Action Logement, assurera la gestion des demandes ainsi que la promotion du dispositif auprès des entreprises et des agences immobilières ; Il mettra également à disposition du public, un ordinateur dans son hall d'accueil (11, place Dupont de l'Eure à Evreux) afin de faciliter l'accès au site ci-dessus référencé.

René BIDAL

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35